



BiObernai'06

Le Salon de l'Agriculture Bio Alsacienne

15, 16 et 17 septembre 2006

Dossier Exposant - Avril 2006



Alsace Bio

opaba

www.alsacebio.com
www.opaba.org

Le Salon de l'Agriculture Bio Alsacienne

Proposé par l'OPABA
Organisé par Alsace Bio

Fiche récapitulative

BiObernai'06

Le Salon de l'Agriculture Bio Alsacienne

Sujet : Le Salon de l'Agriculture Biologique Alsacienne

Date : 15, 16 et 17 septembre 2006

Public attendu : 15 000 entrées sur 3 jours

Nombre d'exposants : 100 à 150 exposants

Espaces exposants : Producteurs, transformateurs,
distributeurs (GMS et spécialisée), associations, régions, terroirs
éditeurs, institutions, énergie, habitat, découverte, économie solidaire

Thème du Salon : **Le terroir vivant**
3^{ème} édition de ce salon Bio dédié à tous les publics
pour découvrir la dynamique
de l'Agriculture Biologique d'Alsace et d'ailleurs

Au programme : Produits du terroir, gastronomie
et viticulture, manifestations culturelles, conférences,
expositions, ateliers, art et artisanat, etc.

Proposé par : 
(Organisation des Producteurs de l'Agriculture Biologique Alsacienne)

Organisé par : 



BiObernai'06

Le Salon de l'Agriculture Bio Alsacienne

Le Salon de l'Agriculture Bio Alsacienne

Proposé par l'OPABA
Organisé par Alsace Bio

Qu'est-ce que BiObernai ?

BiObernai est un salon, qui a pour but la promotion de l'agriculture biologique alsacienne, en particulier auprès des nouveaux consommateurs Bio et des personnes intéressées par cette démarche et curieuses d'en savoir plus.

Pour assurer cette promotion BiObernai rassemble l'ensemble des acteurs du développement de la bio en Alsace (Producteurs, Transformateur, Distributeurs, Institutions, Consommateurs, Associations, Médias) dans un même lieu afin d'en présenter tous les aspects au public présent. BiObernai est donc un lieu d'échange, entre les exposants qui représentent toutes les facettes du Bio et les nouveaux consommateurs mais aussi un lieu où les exposants peuvent partager leurs expériences, nouer des relations, envisager des projets.

C'est pourquoi, un effort particulier est apporté au cadre de cette manifestation, qui se veut ouvert, convivial et vivant, ainsi qu'au contenu, qui propose spectacles, animations, ateliers, conférences, expositions, concerts. Ces efforts doivent contribuer à séduire un public large et varié et créer une ambiance propice à l'ouverture d'esprit et aux échanges.

Si chaque exposant est en droit d'attendre des retombées commerciales qui doivent au minimum compenser les frais, il est important de rappeler que le but n'est pas de "faire des affaires" de façon directe, mais bien de participer à la conquête d'un nouveau public, de développer sa notoriété et de créer du réseau avec les autres partenaires du salon, de façon à profiter ultérieurement des retombées indirecte de cet événement sur le développement de la consommation Bio.

C'est à dire devenir acteur du développement du Bio régional en étant présent et identifié auprès du public.

Ce qui nous semble très important, c'est que chaque exposant marque les esprits, non seulement par la qualité des produits et par l'accueil à son stand, mais également par la présentation et la décoration de son stand et son animation.

La remise de documents d'informations, les dégustations de vos produits, la distribution d'échantillons, sont autant d'éléments et de manière de séduire vos futurs consommateurs.

C'est la qualité de votre présentation, qui contribuera à des retombées positives de cet événement pour chaque exposant.

Dany Schmidt, Président de l'Opaba



Nouveautés 2006

Nouveaux Concepts, nouveaux espaces



La Mairie Environnementale Alsacienne.

Au centre du Salon, cette Mairie virtuelle va abriter pendant la durée du salon, un ensemble de solutions écologiques, durables et respectueuse de l'environnement qui est le patrimoine des communes d'Alsace. Ces solutions sont celles que certaines mairies ont déjà mis en place pour traiter les déchets, préserver la qualité de l'eau ou de l'air, proposer une restauration Bio aux cantines scolaires, etc. et celles qui sont proposées par des professionnels aux collectivités locales.

Cette Mairie Environnementale Alsacienne sera donc un carrefour d'échange entre les Maires qui partageront leur expériences et des spécialistes des questions environnementales spécialement invités.

Le Kiosque à Musique

Pendant toute la durée du Salon, un espace réservé à la musique de tous les terroirs et de tous les horizons offrira aux visiteurs du salon une gamme complète de sons, de mélodies et de couleurs pour agrémenter la visite des stands, faire une halte détente entre conférence et atelier et découvrir jeunes talents, artistes confirmés et orchestres en tous genres...

Le Pique-Nique Géant

Déjeuner malin et solidaire à BiObernai. Acheter ou louer un joli panier champêtre en rotin (et son indispensable ruban en vichy), consulter les menus "Pique-Nique" et partez de stands en stands récolter tous les ingrédients de votre "Pique-Nique" Bio. Jus de fruits, paté végétal, sandwiches, salades, charcuterie...

Une idée simple et ludique, à partager en famille ou en amoureux !

BiObernai'06

Le Salon de l'Agriculture Bio Alsacienne

15, 16 et 17 septembre 2006

Le Salon de l'Agriculture Bio Alsacienne

Proposé par l'OPABA
Organisé par Alsace Bio

Les partenaires

Les partenaires de BiObernai 2005 qui ont reconduit leur engagement en 2006

Partenaires Officiels



Partenaires Institutionnels



Partenaires "Espaces"



Partenaires Médias



Le Salon de l'Agriculture Bio Alsacienne

Proposé par l'OPABA
Organisé par Alsace Bio

Les organisateurs

BiObernai 2006 est une initiative de :



- L'OPABA - Organisation des Producteurs de l'Agriculture Biologique Alsacienne :
L'OPABA souhaite depuis plusieurs années créer un événement qui puisse être la vitrine de l'Agriculture Biologique alsacienne.



- Alsace Bio :
Alsace Bio est depuis novembre 2003 la marque des producteurs alsaciens.
Par son rôle d'interface entre tous les acteurs du Bio alsacien, elle assure la conception et l'organisation de l'événement.



Alsace Bio
Créé pour vous !

Le Salon de l'Agriculture Bio Alsacienne

Proposé par l'O P A B A
Organisé par Alsace Bio

Le concept de l'événement

BiObernai'06 est un Salon qui a pour but la découverte et la promotion de l'Agriculture Biologique alsacienne, ainsi que la valorisation de tous les acteurs de ce secteur d'activité : producteur, consommateur, institution, distributeur, association, transformateur et média.

La particularité de ce Salon (qui se déroule au mois de septembre en extérieur à Obernai) est de proposer plusieurs espaces par secteur d'activité afin de présenter à chacun, quel que soit son profil et ses centres d'intérêts, les nombreuses dynamiques qui se développent au sein de ce marché en plein essor.

Les objectifs de ce Salon sont de répondre aux attentes et questionnements des consommateurs et citoyens qui souhaitent mieux cerner et découvrir les enjeux de l'Agriculture Biologique et ses conséquences pour chacun, tout en proposant un événement ludique et attractif qui soit un excellent vecteur de communication pour les entreprises, pour communiquer auprès des cibles professionnelles comme du grand public.



Terroirs d'ici et d'ailleurs !

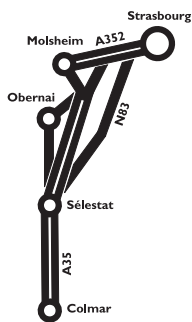
Le thème de l'édition du salon 2006 : Le terroir vivant.

Avant d'être un enjeu de filières, de production, de distribution, de mise en marché, l'agriculture biologique c'est d'abord des produits issus du terroir, cultivés de la manière la plus respectueuse de l'environnement, la plus saine possible et qui présentent des qualités gustatives retrouvées. Une approche vivante de la relation de l'homme avec la nature, en lien avec ses activités culturelles, artistiques artisanales, etc.

Un thème fort, centré sur le terroir Alsacien, ouvert sur d'autres horizons...

Le Salon de l'Agriculture Bio Alsacienne

Proposé par l'OPABA
Organisé par Alsace Bio



Centre Ville
(3 mn à pied)
▲
Restaurants
Cafés - Salons de thé
Parking
Boutiques

PROTOTYPE

- Stand 3x2,5 Producteurs
- Stand 3x3 Viticulteurs
- Stand 6x3 Transformateurs
- Stand 3x3 Transformateurs
- Stand 3x2,5 Terroirs
- Stand 4x4 Distributeurs
- Stand 3x3 Découverte
- Stand 3x2,5 Associations
- Stand 3x2,5 Économie Solidaire
- Stand 3x3 Énergie
- Stand 3x2,5 Éditeurs
- Stand 3x3 Habitat
- Stand 3x2,5 Institutions
- Stand 3x2,5 Régions
(Région de France et d'Europe)

Le Salon de l'Agriculture Bio Alsacienne

Proposé par l'OPABA
Organisé par Alsace Bio

Supports de Com

Affichage

Affiches 120x80 pour affichage extérieur 500 ex

Affiches 60x40 pour commerces, institutions et associations : 5 000 ex

Affichage routier 250x125 : 20 ex

Presse quotidienne régionale et spécialisée



PROTOTYPE

Le Salon de l'Agriculture Bio Alsacienne

Proposé par l'OPABA
Organisé par Alsace Bio

Programme

R°V° A5 : 50 000 ex

BiObernai'06

Le Salon de l'Agriculture Bio Alsacienne

Le Programme

15, 16 et 17 septembre 2006 à Obernai

PROTOTYPE

Le 15 à 14 h Ouverture grand public

Restauration permanente

- Restaurants (classiques et végétariens)
- Stands de dégustations
- Dégustation de vins Bio
- Bars et terrasses

Animations

- Ateliers de boulangerie,
- Atelier de cuisine végétarienne
- Atelier de jardinage bio-dynamique
- Atelier de taille de pierre
- Atelier terre
- Atelier petites bêtes du compost
- Fabrication de la choucroute

Spectacles

- Concerts et animations musicales :
- Concert Vendredi et Samedi soir
- Animations et jeux
- Chansons pour enfants
- Bal musette
- Folklore alsacien

Animations et espace pour les enfants

Espace Kiosque : concerts non-stop

Espace Terroirs : artisanat et traditions

Espace allaitement et change

Animaux

Chevaux, ânes, cochons, vaches, moutons, chèvres, lapins, oies et canards

Expositions

- Expositions de tracteurs anciens et de matériel agricole
- Expositions photographiques
- Expositions institutionnelles

Espace Régions : La Bourgogne

Plus d'une centaine d'exposants répartis dans différents espaces :
Espaces Agricoles, Viticoles, Distribution Transformation, Institutions, Associations, Éditeurs, Découverte, Economie solidaire, Habitat-Energie, Région de France, Terroirs

19 h Clôture grand public (dimanche 17)

Tarifs : 2,50 € — Tarif réduit : 1,50 € — moins de 12 ans : gratuit



Partenaire 03

www.alsacebio.com

Programme prévisionnel sous réserve des aménagements de programmation

Le Salon de l'Agriculture Bio Alsacienne

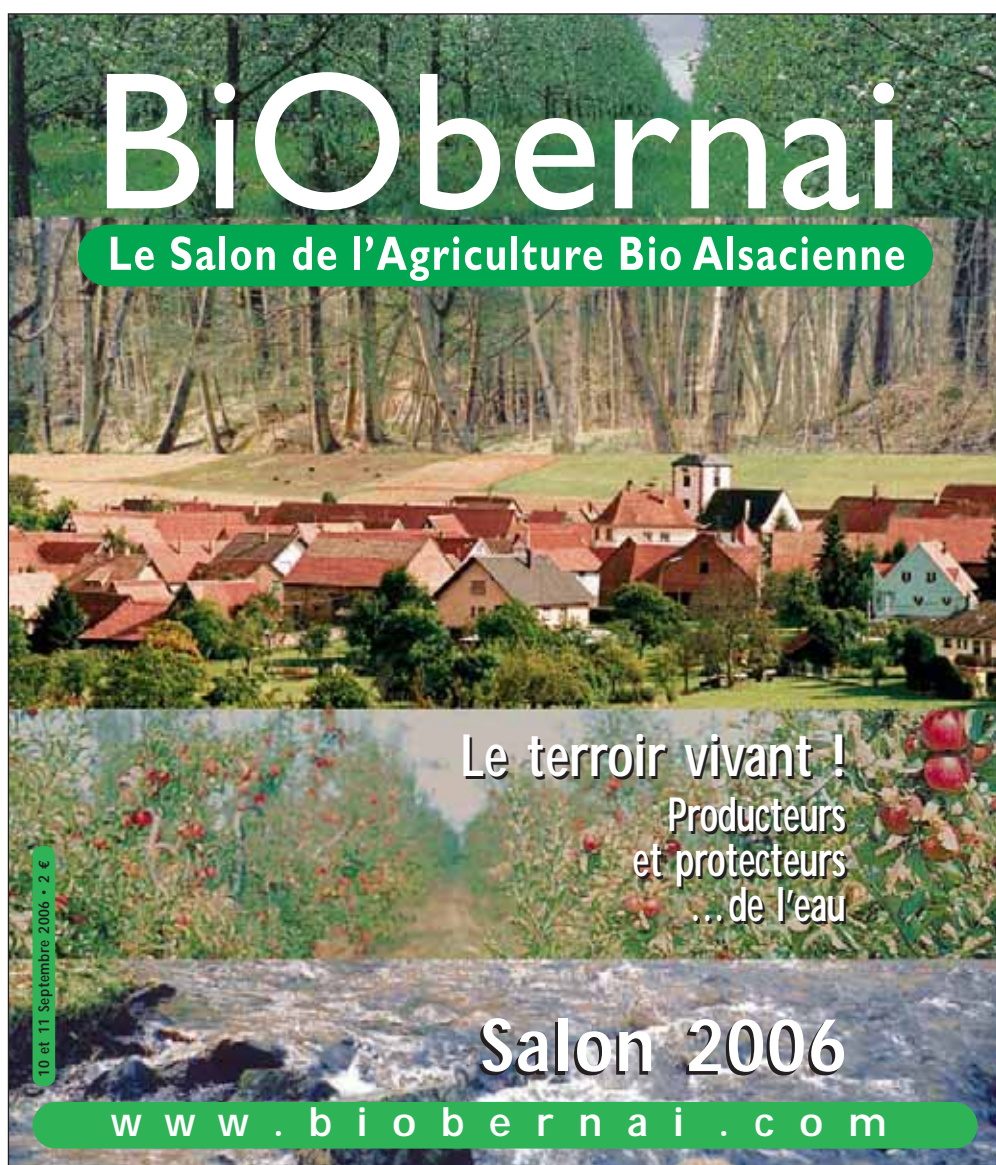
Proposé par l'OPABA
Organisé par Alsace Bio



Catalogue Salon

Catalogue quadri A4 52 pages : type magazine rédactionnel

PROTOTYPE



Le Salon de l'Agriculture Bio Alsacienne

Proposé par l'O P A B A
Organisé par Alsace Bio

Tarifs d'achat d'espaces

Catalogue BiObernai'06

Catalogue du Salon, présentant les différentes composantes du Salon sous forme rédactionnelle, type magazine. Nombreuses informations pratiques et dossiers de fond.

Tarifs 2006 HT et hors frais techniques

2, 3, 4 ^{èmes} de couverture	<i>réservées aux Partenaires Officiels</i>
Double page centrale	2 200 € HT
Double page	1 800 € HT
Pleine page intérieure gauche	900 € HT
Pleine page intérieure droite	1100 € HT
Demi page	590 € HT
Quart de page	390 € HT
8ème de page*	189 € HT
Logo + Tél*	89 € HT



* Doubles pages spéciales : partenaires de la communauté de communes du Pays de Sainte-Odile
Pour réaliser votre annonce presse, nous consulter.

Site internet BiObernai'06

Tarifs 2006

Bandeau 460x60 pixels	470 € HT
-----------------------	----------

Pour réaliser votre bandeau, nous consulter.

Régie Publicitaire Catalogue :

Correspondance et renseignements : **Laurent Gassmann** - gassmann.l@wanadoo.fr
14, rue du 21 novembre • 67440 Singrist • Tél + Répondeur : 03 88 71 44 39 • Fax : 03 88 71 47 71

Le Salon de l'Agriculture Bio Alsacienne

Proposé par l'OPABA
Organisé par Alsace Bio

BiObernai'06 — Règlement Intérieur du Salon

LIEU – DATE – HEURES D'OUVERTURE

• Article 1 - le Salon BiObernai'06 se tiendra les 15, 16 et 17 septembre 2006 sur le Parking des Remparts.

• Article 2 - Les horaires d'ouverture au public seront le vendredi 15 septembre 2006 de 14H à minuit, le samedi 16 de 10H à minuit et le dimanche 17 de 10H à 19H. Le vendredi et le samedi soir les exposants ont la possibilité de fermer leurs stands à 20H ou de les laisser ouverts jusqu'à 23H.

NB : Il est demandé aux exposants un respect scrupuleux des heures d'ouverture. Dans le cas contraire, toute nouvelle demande d'adhésion lors des prochaines éditions serait automatiquement rejetée par l'organisateur.



INSCRIPTIONS – ADMISSIONS

Article 3 - La participation au Salon BiObernai'06 est subordonnée à l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 4 - Les demandes devront être adressées à Alsace Bio - 7, rue de Sarrebourg - 67000 Strasbourg et ne seront prises en considération qu'accompagnées du règlement complet, du certificat en cours, et dans la mesure des emplacements disponibles.

Article 5 - Alsace Bio statue sur les admissions et la répartition pour le compte de l'OPABA sans être obligé de motiver ses décisions. Le rejet de la demande d'admission ne donnera lieu à aucune autre indemnité que le remboursement des sommes perçues.

Article 6 - L'admission est nominative, incessible et inaliénable.

Sauf autorisation spéciale et écrite d'Alsace Bio, aucun exposant n'est autorisé à accueillir une entreprise, un producteur ou quelconque autre organisme qui ne se serait pas acquitté de sa demande d'adhésion, ou n'ayant pas été accepté par Alsace Bio, ou n'ayant pas réglé sa facture.

EMPLACEMENT – OCCUPATION DES STANDS

Article 7 - Les plans du Salon sont établis par les soins du Comité d'organisation qui répartit les emplacements en tenant compte le plus largement possible du concept du Salon et des désirs exprimés par les exposants et se réserve le droit de modifier, toutes les fois qu'il le jugera utile, l'importance et la disposition des surfaces demandées par le participant. En aucun cas, le fait pour un exposant de disposer durant un ou plusieurs salons d'un même emplacement ne peut constituer pour cet exposant un droit de suite ou de préférence quant à l'attribution dudit emplacement.

Article 8 - Les emplacements attribués devront être intégralement et effectivement occupés par l'exposant qui devra réaliser un stand attractif occupé en permanence par un représentant de la maison.

Article 9 - Il est interdit aux exposants de placer tout produit sortant de la spécialité précisée en annexe à la demande d'adhésion. Tout dégât ou détérioration commis aux objets fournis sera à la charge de l'exposant et devra être réglé avant l'enlèvement des objets exposés.

Le Salon de l'Agriculture Bio Alsacienne

Proposé par l'O P A B A
Organisé par Alsace Bio

Article 10 - Les exposants devront obligatoirement respecter les dimensions de cloisons qui leur seront indiquées.

Article 11 - L'aménagement peut commencer le vendredi matin à 08h. Chaque exposant pourvoit lui-même au transport et à la réception des matériels qui lui sont destinés. Tous les stands devront être complètement aménagés et articles exposés mis en place au plus tard le même jour à 14h.

Aucun débris de matériaux ne sera visible dans l'enceinte du Salon après cette heure.

Article 12 - Alsace Bio se réserve le droit de faire retirer sans recours ni dédommagement tout produit et toute publicité n'ayant pas reçu son accord préalable ou dont la description présentée à cet effet lui paraîtrait erronée ou pour lequel son accord n'aurait pas été sollicité.

Ainsi, il est demandé aux exposants de ne déposer aucune publicité sur les automobiles des visiteurs.

Article 13 - Toutes manipulations, entrées et sorties de matériels ne peuvent être faites qu'en dehors des heures d'ouverture du Salon. Chaque participant doit prendre toutes dispositions utiles pour que soit assurée, sous son contrôle, la sécurité des matériels, lesquels doivent être enlevés dans le délai fixé par Alsace Bio.

Article 14 - Alsace Bio a tout pouvoir pour décider des heures et dates d'ouverture et de fermeture du Salon, en diminuer ou en augmenter la durée sans pour cela donner lieu à aucune demande d'indemnité. Le Comité a le droit de statuer sur tous les cas prévus ou non au présent règlement. Toutes ses décisions seront prises sans appel et immédiatement exécutoires.

Article 15 - Les frais d'entretien des objets exposés sont à la charge de l'exposant.

Article 16 - Les exposants ne pourront s'opposer à ce qu'il soit pris des vues d'ensemble du salon, ni à la diffusion de ses vues.

Article 17 - Tous les produits alimentaires exposés devront être certifiés par l'un des organismes habilités à cet effet comme étant des produits issus de l'Agriculture Biologique. Le certificat sera exigé auprès des exposant et à joindre à la demande d'adhésion. Tout produit ne répondant pas aux normes de l'Agriculture Biologique sera refusé par le Comité d'organisation.

Article 18 - Nul ne sera admis dans l'enceinte de la manifestation sans présenter un titre émis ou admis par Alsace Bio. Celle-ci se réservant le droit de refuser l'entrée de la manifestation à qui que ce soit sans en donner la raison. Elle se réserve également le droit d'expulser toute personne dont le comportement justifierait, selon elle, une telle action.

PAIEMENT DES FRAIS DE LOCATION

Article 19 - Le règlement de la totalité des frais de participation au Salon devra être effectué par chèque lors de la demande d'adhésion.

Le chèque ne sera encaissé que la veille de l'ouverture du Salon.

En cas de non participation au Salon pour cas de force majeure à justifier, les frais de participation pourraient être remboursés, déduction faite du droit d'inscription, sous réserve d'avoir prévenu les organisateurs 30 jours avant la date du Salon.



Le Salon de l'Agriculture Bio Alsacienne

Proposé par l'OPABA
Organisé par Alsace Bio



Article 20 - Si le Salon n'a pas lieu pour une raison quelconque et indépendante du Comité d'organisation, les sommes versées par les exposants, pour la location de stands et emplacements, leur seraient remboursées sans intérêt sous déduction du droit d'inscription et sans que les exposants - et ceci de convention expresse - puissent exercer un quelconque recours contre les organisateurs.

RESPONSABILITÉ – ASSURANCES

Article 21 - Les organisateurs ne répondent pas des accidents ou dommages qui pourraient survenir pour une cause quelconque aux personnes ou aux choses. Ils ne répondent pas davantage des pertes ou des vols qui pourraient se produire même pendant les heures de fermeture du Salon, ni des pertes résultant de manquants dans les stands où il est procédé à des dégustations ou distributions de marchandises ou boissons quelconques. Les exposants qui voudraient se couvrir contre ces risques en feront la demande aux organisateurs. Les assurances prendront effet avant l'ouverture du Salon et se poursuivront pendant 48h suivant la fermeture. Une assurance obligatoire devra être souscrite par chaque exposant pour les marchandises qu'il présente.

Article 22 - L'assurance contre l'incendie du matériel et des marchandises est de toute façon obligatoire. Sont exclus de la garantie des dommages provenant directement ou indirectement des faits de guerre civile ou étrangère, tempêtes, ouragans, cyclones, de tremblements de terre ou inondations, de désintégration du noyau atomique.

Les exposants renoncent et s'engagent à faire renoncer à leurs assureurs à tous les recours contre Alsace Bio, l'OPABA et la ville d'Obernai, tant en cas d'incendie que d'accidents corporels ou matériels. Ignifugation : tous les matériels utilisés pour l'installation des stands devront être obligatoirement ignifugés.

CONTESTATION

Article 23 - Dans le cas de contestation, l'exposant s'engage à soumettre sa déclaration à Alsace Bio avant toute procédure. Toute action introduite avant l'expiration d'un délai de 15 jours à partir de cette réclamation est, du consentement expresse de l'exposant, déclarée non recevable. Si ce Salon ne peut avoir lieu pour une raison de force majeure, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité aux organisateurs.

Article 24 - De convention expresse, tout contentieux instruit entraînera, à titre de dommages et intérêts et de clause pénale, l'exigibilité d'une indemnité à 15% des sommes dues, outre intérêts légaux et frais judiciaires éventuels.

Article 25 - Les tribunaux de commerce de Strasbourg seront seuls compétents en cas de contestation.



Contact

Sandrine Flahault

0 3 8 8 2 3 2 9 5 4 (m a r d i e t m e r c r e d i)
s a n d r i n e . f l a h a u l t @ a l s a c e b i o . c o m



Alsace Bio

Cr  e pour vous !

7, Rue de Sarrebourg • 67000 Strasbourg • T  l 06 81 28 20 51
courrier@alsacebio.com • www.alsacebio.com

SARL au capital de 16650   - RCS Strasbourg TI B 438 930 463
APE : 513T - TVA intracommunautaire FR 08438930463